

# Fonds Publics et Territoires

## Fiches thématiques Petite Enfance

### ANNEE 2022

Accompagner le maintien et le développement  
des équipements et services  
dans des territoires spécifiques

#### **Axe 4**



**CAF DU PAS-DE-CALAIS**  
Service Action Sociale

*Nathalie DESSAILLY*  
**Conseillère Thématique Petite Enfance**

## ENJEUX & OBJECTIFS 2018 - 2022

**L'axe 4 du Fpt se structure autour de deux volets** mobilisés prioritairement sur des territoires marqués par d'importantes difficultés ou transformations, notamment les zones de revitalisation rurales (Zrr) et les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (Qpv) :

→ **soutenir la rénovation et l'équipement des structures (volet 1)**

→ **développer les mobilités et favoriser les projets itinérants (volet 2).**

### **1 - Soutenir la rénovation et l'équipement des structures (volet 1)**

Ce volet doit permettre le maintien et la pérennité de l'offre existante. Les projets éligibles au volet 1 de l'axe 4 visent :

→ des travaux de rénovation de locaux non finançables par d'autres fonds d'accompagnement.

Cette rénovation doit être accompagnée d'un travail engagé par le gestionnaire pour en valoriser le potentiel, améliorer le contenu et l'attractivité de l'offre au regard des besoins des familles.

→ l'équipement des structures, notamment en achat de matériel pédagogique, lorsqu'un projet déterminé le requiert. L'accompagnement de l'informatisation des structures participe de la modernisation et l'amélioration de la gestion des structures.

Les projets soutenus prévoient des actions d'accompagnement auprès des professionnels et des publics qui devront être envisagées pour garantir le maintien de la structure.

### **2 - Développer les mobilités et favoriser les projets itinérants (volet 2)**

La mise en place d'actions et de services aux familles, notamment dans les milieux ruraux, nécessite la mise en œuvre de projets, d'actions mobiles et itinérantes. Ce volet vise à accompagner les partenaires mettant en œuvre ces dispositifs.

Les offres en matière de petite enfance et de jeunesse sont éligibles à cet axe tout en apportant une attention particulière aux liens effectués avec les offres développées par les structures d'animation de la vie sociale et les différents dispositifs de parentalité sur le territoire.

## NATURE DES ACTIONS ET DES DEPENSES ELIGIBLES

Actions	Volet concerné	Dépenses éligibles
Rénovation des locaux	1	Coût prestation
Adaptation du projet et acquisition d'un matériel pédagogique	1 - 2	Coût Etp Coût prestation
Prise en compte des surcoûts liés au transport ( <i>des enfants ou du matériel</i> )	2	Coût Etp Coût prestation
Informatisation des structures	1	Coût prestation
Accompagnement du retour à l'équilibre d'une structure en difficulté avec la mise en place d'un plan d'amélioration structurel ( <i>hors Eaje à qui l'axe 5 est dédié</i> )	1	Coût prestation
Renforcement des moyens en personnel et développement des actions de formations	2	Coût Etp Coût prestation

## INDICATEURS DE SUIVI

Les projets devront faire l'objet d'un suivi faisant apparaître notamment :

- les caractéristiques territoriales,
- le type de structures soutenues : Eaje et Ram
- la nature, le volume et le coût des adaptations mises en œuvre,
- les objectifs visés : proximité, adaptation du projet d'accueil, pérennité du fonctionnement de la structure, etc...
- les impacts en termes notamment de taux d'occupation, d'attractivité de l'offre d'accueil, d'accessibilité.